

Beauraing, le

21 JAN. 2025



Maîtres DOLPIRE et BRACK
Notaires Associés
Rue Grande, 28
5500 DINANT.

Concerne : Section de : WINENNE- Rue des Ardennes, 342
Bien cadastré A n° : 1704 E – 19 a 59 ca
Nos références : Urb / 30177 / Informations notariales

Suite à votre estimée du **20 décembre 2024**(reçue au service urbanisme le **23 décembre 2024** et suite à l'entretien avec votre collaborateur en charge de ce dossier) relative à l'objet sous rubrique, nous avons l'honneur de vous transmettre, en annexe, les informations visées aux articles D.IV.99 et D.IV.100 du Code du Développement Territorial en vigueur.

Le bien construit d'après les données cadastrales en notre possession en 1936 est également repris en zone d'assainissement **COLLECTIF** au PASH le long de la voirie régionale RN 981.

Ce bien n'est repris dans **AUCUNE ZONE** aux cartes des aléas des risques d'inondations en notre possession.

Nous vous informons également que le Schéma de Développement Communal adopté par le Conseil Communal du 11 septembre 2013, situe ce bien en « Quartier d'habitat 1-4 ».
Le Collège Communal précise également qu'à sa connaissance, il n'existe pas de servitude publique de passage sur le bien en cause. Néanmoins, cette méconnaissance n'implique pas nécessairement qu'une telle servitude n'existe pas.

Nous vous informons également que le Guide Communal d'Urbanisme adopté par décision du Conseil Communal du 26 juin 2023 et approuvé en date du 15 décembre 2023 par Arrêté Ministériel, situe ce bien en « Aire de Centre Villageois ».

Nous annexons la copie du permis d'urbanisme (avec les plans complets réalisés par l'architecte auteur du projet) délivré par le Collège Communal en séance du 14 janvier 2020 et visant la transformation de cette bâtisse en trois logements.

A noter que le logement situé sous combles est REFUSE.

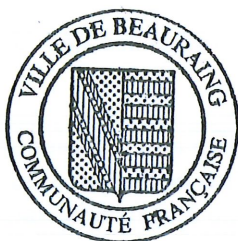
Pour le reste, le titulaire du permis doit se conformer strictement aux divers avis émis dans l'instruction de la demande de permis (Copies en annexe).

Comme expliqué par téléphone et au vu de la situation de fait dans les années antérieures au dépôt de ladite demande de permis d'urbanisme, nous annexons également pour complétude de votre information, les copies de diverses positions adoptées par le Collège suite à l'infraction urbanistique constatée un PV de la Police Locale en date du 01 juin 2017 et consistant à la rénovation complète de cette bâtisse et la construction d'une extension de celle-ci.

Vous souhaitant bonne réception du présent courrier, nous vous prions d'agréer, Maîtres DOLPIRE et BRACK, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur général


Denis JUILLAN



Le Bourgmestre


Marc LEJEUNE

Votre correspondant : Jacques BELOT – Employé d'administration • Service Urbanisme • Les jours ouvrables : le lundi de 9 à 12 h ; du mardi au vendredi de 9 à 12 h et de 14 h à 16 h. Permanences le mardi jusque 18 h et le samedi matin de 9 à 12 h
Place de Seurre 3-5 à 5570 BEAURAING • Tél 082/71.00.64 - Fax 082/71.00.67 • email :urbanisme@beauraing.be